

RETROUVEZ LE PROGRAMME DES FESTIVITÉS CARNAVALESQUES SUR  
LE SITE INTERNET COMMUNAL: [WWW.VIROINVAL.BE](http://WWW.VIROINVAL.BE)

## CIMETIERES DE VIERVES ET DE LE MESNIL - AVIS ENLEVEMENT DE SEPULTURES

**Cimetière de LE MESNIL – Concession 73 – DINANT Céline décédée en 1925.**

- Sépulture affichée pendant le délai légal d'un an à dater du 20 octobre 2010.
- Sépulture reprise dans le patrimoine communal en date du 23 avril 2012.

**Cimetière de VIERVES – Concession 652 – PIRAUX Julia décédée en 1949.**

- Sépulture affichée pendant le délai légal d'un an à dater du 16 mai 2012.
- Sépulture reprise dans le patrimoine communal en date du 30 octobre 2013.

**Enlèvement de ces sépultures après le 11 avril 2019 avec autorisation du SPW – cellule du patrimoine funéraire de Namur.**

Durant la période du 11 janvier au 11 avril 2019, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement communal sur les funérailles et sépultures).

**Renseignements complémentaires : Mme C.MAGAIN – 060/31.01.76**

## INFOS SENIORS

**Le Centre des Seniors de Viroinval vous invite à participer à ses prochaines activités :**

- **clubs Seniors** (café, biscuits, jeux de société, cartes,...) les mardis de 14h30 à 18h au Centre Culturel de Nismes Salle Echo d'Avignon (entrée gratuite) les 12/02 et 26/02, les 12 et 26/03, les 9 et 23/04, les 7 et 28/05 et les 11 et 25/06/19

- **Goûter le 21 mars 2019 à 15h** à la salle Espoir et Fraternité de Nismes

- **Repas Beaujolais le 21 novembre 2019 à 12h** à la salle Espoir et Fraternité de Nismes

- **Voyage de 2 jours les 27 et 28 avril 2019** à Maastricht et Tongres

- **Voyage amusement au Père Mathieu en mai 2019** (date à confirmer)

- **Voyage culturel début juillet 2019** à Bastogne (musée et visite de la ferme des bisons)

- **Voyage culturel en octobre** à Tervuren (musée africain)

- **Voyage de 8 jours en AUVERGNE du 8/09/2019 au 14/09/2019**

**Renseignements et réservations : 060/31.24.90 Mme D. PREUMONT**

## MISE EN VENTE DE VEHICULES

Le Conseil communal en séance du 10 janvier 2019 a décidé de vendre :

- **Une voiture de marque/modèle Mitsubishi Carisma de 2003**

- **Une moto de marque/modèle Kawazaki KL250D de 1995**

Possibilité de voir les véhicules pendant les heures de bureau en prenant contact au 060/37.00.60

**Les offres devront parvenir au plus tard le 1er mars 2019 à 12h** et être adressées à

Madame Stéphanie FOSTY, Service Finances et Régie, Parc communal 1 à 5670 VIROINVAL. En cas d'offres égales, il sera procédé au tirage au sort lors de la séance d'attribution - Le paiement sera exigé avant l'enlèvement.

**Remarque : les véhicules ne sont pas en ordre de contrôle technique**

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ: LE 19 FÉVRIER 2019**



## CPAS - INFORMATIONS

Afin d'assurer une gestion optimale des démarches administratives, le CPAS de Viroinval vous informe qu'à partir du mois de mars, les permanences du service social n'auront plus lieu les jeudis.

**Pour toute demande d'aide, les permanences se feront les :**

- lundi, mardi, mercredi et vendredi matin, de 8h30 à 11h30.

**Pour les étudiants, une permanence spécifique est organisée le :**

- mercredi après-midi, de 13h à 15h30 (de préférence, sur rendez-vous)

**Pour les demandes d'allocation de chauffage, une permanence spécifique est également organisée le :**

- lundi, entre 8h30 et 11h30

- vendredi, entre 13h30 et 15h30

**Pour rappel, les conditions d'octroi de l'allocation de chauffage sont les suivantes :**

1) Vous vous chauffez au mazout de chauffage en vrac ou à la pompe, au gaz propane en vrac ou au pétrole lampant ;

2) vous êtes :

- soit BIM (intervention majorée de l'assurance maladie invalidité), ainsi que tous les membres de votre ménage ;

- soit les revenus annuels bruts imposables de l'ensemble de votre ménage ne dépassent pas 18.363,39 €, augmentés de 3.399,56 € par personne à charge ;

- soit vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes sous certaines conditions (telles que prise en charge des frais de chauffage avec votre viatique,...).

Nous vous invitons dans ce cadre à vous présenter au CPAS de Viroinval, dans les 60 jours de la livraison au plus tard aux permanences fixées (lundi matin et vendredi après-midi uniquement), muni de votre facture de mazout ou de gaz ou tickets mazout ou pétrole et de votre carte d'identité.

Pour les personnes « BIM » aucun autre document n'est nécessaire.

Pour les autres, veuillez prendre la preuve de votre situation financière et, plus particulièrement, de vos revenus annuels pour l'ensemble du ménage.

Plus d'infos: 060/31.24.90 - Parc Communal 2 à 5670 NISMES

## ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

**Enquête du 12.02.19 au 26.02.19** - Echange de parcelles appartenant à la société IFIM situées à Treignes en zone forestière et cadastrées SON E29A, 30A, 30C, 30D, 30E, 30F d'une contenance de 89 A 30 CA contre les parcelles communales situées à Olloy en zone forestière et cadastrées SON A 266B, 264M d'une contenance de 2HA 55A 11 CA - Renseignements: 060/31.01.78 - [stephanie.fosty@viroinval.be](mailto:stephanie.fosty@viroinval.be)

## DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

**Le 15.02:** Dourbes - Paucy-T - Delvaux - Plaines / Dom. de Vierves\*Treignes - Petit Pont / Spineumont - Tienne au Fournia

**Le 16.02:** Abannets - Nismes / Olloy Est / Dom. de Vierves\*Treignes - Petit Pont / Oignies Nord / Mazée Sud - Vigneux / Le Mesnil - Oignies Est / Oignies - Propriété Bleton - Les Houppias / Olloy Ouest

**Le 17.02:** Montage aux Buis / Olloy Ouest